



IMCO

REGIONAL OIL COMBATING CENTRE
FOR THE MEDITERRANEAN SEA

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN
DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES



UNEP

Réunion d'Evaluation des Activités
du Centre Régional Méditerranéen
de Lutte contre la Pollution par
les Hydrocarbures.

MALTE, 17 - 20 Novembre 1980

RM/6

20 Decembre 1980

Original:
FRANCAIS

RAPPORT

INTRODUCTION

1. La Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'Action pour la Méditerranée et première réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, qui s'est tenue à Genève du 5 au 10 février 1979, a demandé au Directeur exécutif au PNUE. (Document UNEP/IG.14/9, Annexe V, paragraphe 30) "de présenter à la prochaine réunion des Parties contractantes un rapport sur les tâches et l'organisation du Centre régional (de lutte contre la pollution par les hydrocarbures), compte tenu des enseignements tirés de ses activités depuis sa création".
2. En outre, lors de la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée sur l'état d'avancement du Plan d'Action pour la Méditerranée qui s'est tenue à Barcelone du 11 au 13 février 1980, la question de l'opportunité d'un éventuel élargissement des fonctions du Centre a été posée, notamment pour faire face à la demande de certains Etats ayant besoin d'installations en sus de celles que le Centre est en mesure de leur offrir dans les limites de son mandat actuel et des fonds disponibles. La Réunion a reconnu que cette question exigerait un réexamen d'ensemble en collaboration avec tous les intéressés. (Document UNEP/IG.18/7, paragraphe 24.)
3. Conformément aux orientations retenues lors des deux Réunions précitées, le Secrétaire Général de l'OMCI et le Directeur exécutif du PNUE ont convoqué une réunion d'experts dont l'objet principal était d'examiner et de discuter les activités menées jusqu'à présent par le Centre depuis sa création, et de préparer des propositions concernant le programme de travail futur du Centre, qui seront soumises à la prochaine réunion des Parties contractantes. La Réunion d'experts s'est tenue à Malte du 17 au 20 novembre 1980.

PARTICIPATION

4. Ont assisté à la Réunion les participants désignés par les Gouvernements de 12 pays de la Méditerranée (Algérie, Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Maroc, Tunisie, Turquie), ainsi que le représentant de la CEE. Etaient présents également des représentants du PNUE et de l'OMCI ainsi que le Directeur du Centre régional Méditerranéen de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Une liste des participants est reproduite à l'Annexe I.

OUVERTURE DE LA REUNION

5. M. Le Docteur V. Moran, Ministre de la Santé et de l'Environnement, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement de la République de Malte. Il a souligné l'importance des activités du Centre et a notamment insisté sur la nécessité de promouvoir et d'accélérer la formation, d'améliorer les communications et de développer les actions de prévention. Il s'est félicité des travaux utiles que le Centre avait déjà accomplis dans ces domaines.

6. Souhaitant la bienvenue aux participants de la part du Secrétaire Général de l'OMCI et du Directeur exécutif du PNUE, M. J. Wonham, (Directeur adjoint de la Division du milieu marin de l'OMCI), a décrit brièvement les événements qui ont abouti à la création du Centre et déclaré que les déversements graves d'hydrocarbures qui se sont produits au cours des cinq dernières années, à la fois dans le monde et dans la région méditerranéenne elle-même, avaient justifié la décision de créer le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Il a mentionné l'importance du Centre en tant que modèle de référence pour la coopération dans d'autres régions du monde. Le développement futur du programme de travail du Centre sera considéré avec grand intérêt par les pays qui participent à des programmes régionaux. M. Wonham a également signalé les améliorations apportées aux techniques de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et de transfert des hydrocarbures à partir des navires-citernes accidentés; le Centre a un rôle important à jouer en ce qui concerne la diffusion des renseignements relatifs à ces techniques. Il s'est référé en dernier lieu aux excellentes installations dont le Gouvernement de Malte a doté le Centre et a exprimé l'avis que les possibilités de développement du Centre pour assister les Gouvernements dans ce domaine étaient considérables.

7. M. Philippe Le Lourd, Directeur du Centre régional méditerranéen de lutte contre la pollution par les hydrocarbures a souhaité, au nom du Centre, la bienvenue aux participants. Il s'est félicité de voir réunis à Malte ceux qui sont directement concernés par la lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans les pays qu'ils représentent et a souligné l'importance de tels contacts au niveau des experts. Il a rappelé que les moyens modestes dont a disposé le Centre jusqu'à présent, ainsi que les difficultés inhérentes à sa mise en place, n'ont permis de franchir qu'une étape exploratoire au regard des objectifs et des fonctions qui sont les siens. Il a estimé nécessaire de doter le Centre de moyens suffisants pour lui permettre de continuer toutes ses actions. M. Le Lourd a rappelé les objectifs principaux de la réunion dont en particulier la définition de pro-

positions concernant les grandes lignes d'action du Centre pour les trois prochaines années en vue de les présenter, assorties de propositions budgétaires, à la prochaine Réunion intergouvernementale.

8. M. Aldo Manos, coordinateur du Plan d'Action pour la Méditerranée, a informé plus tard la Réunion sur les progrès accomplis dans les différentes parties du Plan d'Action. Il a noté que les délais des Gouvernements à verser leur contributions au Fonds d'Affectation ont créé des difficultés pour mener à bien un certain nombre d'activités et ont ralenti le développement du Centre. Il a pensé que la situation devrait s'améliorer prochainement. Un accord de la Réunion sur les activités futures du Centre devrait grandement faciliter une décision des Parties contractantes sur le financement tandis qu'une coopération plus étroite entre les différentes Parties du Plan d'Action devraient s'avérer d'un bénéfice réciproque.
9. Les participants ont élu à l'unanimité M. Le Docteur Louis J. Saliba (Malte) Président, M. George Lymberidis (Grèce) et M. Mohammed El Hadi Bennadji (Algérie) Vice-présidents et M. Philippe Piotet (France) Rapporteur.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. L'ordre du jour adopté pour la Réunion est reproduit à l'Annexe II. La liste des documents examinés sous chaque point de l'ordre du jour figure à l'Annexe III.

POINT 2.1 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DES ACTIVITES DU CENTRE SE REFERANT AUX OBJECTIFS ET FONCTIONS ANNEXES A LA RESOLUTION 7 DE LA CONFERENCE DE BARCELONE DE FEVRIER 1976

Objectifs

11. Le Directeur du Centre a présenté les documents de travail (RM/2/1, paragraph 2 et RM/INF.3 à 7) et a passé en revue les activités du Centre au regard des objectifs I et II, tels qu'ils figurent dans la Résolution 7 de la Conférence de Barcelone en février 1976.
12. Une discussion générale s'est instauré sur les objectifs fixés au Centre. Certaines délégations se sont interrogées sur les rôles respectifs du Centre et de l'OMCI lorsqu'il s'agit de choisir un expert pour répondre à une demande d'assistance exprimée par un Etat riverain. La

spécificité des problèmes de la région méditerranéenne et la nécessité de pouvoir répondre rapidement à toute demande d'expert qualifié ont été soulignés par la Réunion.

13. Plusieurs délégations ont suggéré de rendre le Centre plus opérationnel. Il a été rappelé qu'une telle décision appartenait aux Parties contractantes. La délégation tunisienne a précisé que le terme opérationnel n'impliquait pas dans son esprit la mise à la disposition du Centre de moyens de lutte mais sa capacité de répondre rapidement, dans le cadre de ses fonctions actuelles, aux demandes des Etats, tout particulièrement en cas d'urgence.
14. Lors de l'examen des objectifs du Centre, la Réunion a reconnu qu'il fallait considérer l'importance relative des différents objectifs. Ce serait le moyen le plus efficace d'établir la direction dans laquelle orienter le programme du Centre. En mettant l'accent sur le (ou les) objectif(s) qui correspond(ent) le mieux aux besoins des Etats riverains, il serait plus facile de prendre ultérieurement des décisions sur les fonctions du Centre. Par exemple, en vertu des objectifs 1 et 2, il conviendrait de mettre l'accent sur l'une ou l'autre des mesures suivantes:
 1. Le Centre devrait concentrer ses efforts en vue d'aider les Etats riverains ayant à faire face à une situation critique; par exemple, principalement en fournissant des experts consultants, ou:
 2. Le Centre devrait concentrer ses efforts en vue de renforcer la capacité des Etats riverains à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures; par exemple, principalement par l'élaboration de plans d'intervention, de réseaux d'information et de programmes de formation.

Les participants à la Réunion ont conclu de manière générale que l'on devrait placer davantage l'accent sur le deuxième objectif.

Fonction A: "Recueillir et diffuser des information relatives:

- i) A l'inventaire des experts et du matériel dont dispose chaque Etat côtier pour lutter contre la pollution accidentelle massive par les hydrocarbures;
- ii) Aux plans, méthodes et techniques de lutte contre la pollution par les hydrocar-

bures en vue d'aider autant qu'il le faut les pays de la région à préparer leurs plans nationaux d'interventions;

- iii) Aux secteurs de la Méditerranée particulièrement vulnérables à la pollution par les hydrocarbures et, dans ces secteurs, aux caractéristiques des méthodes utilisables au moindre risque pour l'environnement de ces secteurs".

15. M. Le Lourd a passé en revue les activités du Centre concernant la fonction A relative au recueil et à la diffusion des informations sur les experts, les matériels de lutte dont dispose chaque Etat côtier, les plans, méthodes et techniques de lutte ainsi que les secteurs de la Méditerranée particulièrement exposés à la pollution par les hydrocarbures (documents RM/2/1, paragraphes 3.1 à 3.6, RM/2/1/Add.1 à 4 et RM/2/1/Add.6).
16. Les participants à la Réunion sont convenus que le Centre devrait continuer à rassembler autant de renseignements que possible sur le matériel et les experts, y compris le matériel fabriqué en dehors de la région, et de diffuser ces renseignements le plus largement possible dans les limites de ses ressources. Il a été suggéré d'établir une liste d'experts individuels ou pouvant être mis à disposition par des organismes. Les caractéristiques techniques des moyens d'intervention, ainsi que leur disponibilité, devraient être fournies au Centre. Il a été signalé que le matériel dont disposaient différents Etats ne pouvait être fourni automatiquement, chaque cas devant être examiné individuellement. Le Centre a un rôle consultatif important à jouer chaque fois que les Etats désirent se procurer du matériel. Afin de pouvoir utiliser du matériel provenant de divers pays, il importe de rechercher leur meilleure compatibilité, le Centre veillant à fournir les informations correspondantes.
17. Il a également été estimé que les données fournies dans le document RM/2/1/Add.6 pourraient servir de base pour l'évaluation des risques de pollution accidentelle de la mer Méditerranée par les hydrocarbures, y compris le cas échéant les risques présentés par les terminaux de chargement.

Fonction B: "Préparer et tenir à jour, à la lumière des informations recueillies, des plans d'urgence susceptibles d'être appliqués:

- i) En cas de pollution massive par les hydrocarbures quand il n'existe pas d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre Etats côtiers;

ii) Dans les secteurs de la Méditerranée, restant à délimiter, où le risque de pollution accidentelle massive par les hydrocarbures est grand et où la capacité de réagir en cas d'urgence dans les meilleurs délais contre cette pollution n'existe pas pour le moment.

18. M. Le Lourd a signalé que les activités du Centre au regard de cette fonction qui concerne la préparation et la tenue à jour des plans d'urgence (documents RM/2/1 paragraphes 3.7 à 3.11, RM/2/1/Add.5 et RM/INF.5) nécessitaient de plus amples développements. La Réunion a reconnu qu'il s'agissait là d'une mission importante du Centre qui nécessitait des efforts accrus tant du Centre que des Etats riverains.

19. Il a été suggéré que les plans de lutte en cas d'urgence de chaque pays soient diffusés et harmonisés, notamment en ce qui concerne le vocabulaire utilisé. A cet effet, il a été signalé qu'il serait impossible de réaliser un modèle de plan unique, mais que l'on devrait demander au Centre d'aider à informer les pays de l'expérience des autres en matière de plans d'intervention.

Fonction C: "Créer et maintenir un système de communication et d'information suffisant pour répondre aux besoins des Etats desservis par le Centre."

20. M. Le Lourd a insisté sur l'importance d'un système de communications adéquat entre les Etats côtiers et avec le Centre (documents RM/2/1 paragraphes 3.12 à 3.22 et RM/2/1/Add.7). Au cours de la discussion il a été suggéré que l'exercice de télécommunication mentionné au paragraphe 3.15 du document RM/2/1 devrait être répété, et que l'on devrait s'efforcer de faire connaître la façon dont le pays qui a donné l'alerte est intervenu.

21. Pour ce qui est du système d'information (document RM/2/1 paragraphes 3.23 à 3.25, RM/2/1/Add.8, RM/INF.8 et RM/INF.9), il a été suggéré qu'un résumé des accidents de pollution dans la Méditerranée, des renseignements sur la législation et les règlements récemment adoptés dans les pays de la Méditerranée, ainsi qu'une bibliographie et des extraits d'autres publications soient inclus dans le "ROCC NEWS" qui devrait continuer à être publié sous une présentation améliorée et diffusé aux pays situés en dehors de la région sur leur demande.

Fonction D: "Elaborer et susciter des programmes de coopération et de formation techniques pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures".

22. Le directeur du Centre a introduit le sujet. S'agissant de la coopération technique (document RM/2/1 paragraphes 3.26 à 3.30), il a été suggéré que les Etats de la région méditerranéenne conviennent de prendre des dispositions en vue de faciliter, dans la mesure du possible, la venue, à la demande d'un Etat, d'un expert en tant qu'observateur sur les lieux d'un accident; que les rapports sur les accidents soient envoyés aux Etats, des experts puissent être invités à y assister. Il a été suggéré en outre que le Centre informe les membres des événements ayant lieu en dehors de la région.
23. On s'est félicité des activités du Centre relatives à la formation (documents RM/2/1 paragraphes 3.31 à 3.42 et RM/INF.5, RM/2/1/Add.9) et on a mis l'accent sur l'importance de l'expérience pratique. La nécessité d'établir des programmes de formation pour la région a été soulignée.

Fonction E: "Aider au renforcement du Système international de référence (SIR) du PNUE en augmentant la capacité du Centre à servir de point central sectoriel équipé pour collecter des données sur les sources d'information existantes en matière de pollution par les hydrocarbures, notamment sur les moyens de lutter contre les déversements massifs d'hydrocarbures, et pour diffuser ces données."

24. Le directeur du Centre a indiqué que des contacts ont été maintenus avec le Système international de référence (SIR/INFOTERRA) du PNUE et qu'en mars 1978, le Centre a été officiellement reconnu comme une source SIR dans le domaine de la lutte contre la pollution, (document RM/2/1 paragraphes 3.43 à 3.46).
25. Le directeur du Centre Régional a informé les délégués de l'offre faite par le directeur d'INFOTERRA qui consiste à considérer le Centre comme un point focal sectoriel traitant de toutes les informations sur la pollution par les hydrocarbures. Plusieurs délégations ainsi que le représentant de l'OMCI ont fait état du peu de demandes qu'ils ont reçues en tant que points focaux dans le cadre du système INFOTERRA. Dans ces conditions la Réunion a jugé

que pour le moment le Centre ne devrait pas faire de nouvelles démarches sur ce point.

Fonction F: "Nouer et entretenir d'étroites relations de travail avec d'autres Centres méditerranéens d'action régionale, avec les organismes régionaux spécialisés jouant un rôle de coordination comme il est prévu dans le Plan d'Action de Barcelone, (UNEP/WG.2/5, annexe), en particulier avec les institutions scientifiques de la région".

26. Le Centre entretient des relations de travail avec l'unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée ainsi qu'avec d'autres Centres méditerranéens d'action régionale, tout particulièrement avec le Centre d'activité régional pour les projets pilotes sur la surveillance continue des hydrocarbures et des produits pétroliers. Après une rencontre officielle en mars 1977 entre le PNUE, la COI, le RAC et le ROCC un accord de coopération a été signé en mars 1978 (document RM/2/1 paragraphes 3.47 à 3.49).

Fonction G: "Coopérer à toutes les activités visant à prévenir ou à réduire la pollution de la Méditerranée, causée par des déversements d'hydrocarbures."

27. Le Centre a conservé des rapports étroites avec l'OMCI en participant notamment à toutes les sessions du Comité de la protection du milieu marin (document RM/2/1 paragraphes 3.50 à 3.53).

POINT 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DES ACTIVITES DU CENTRE SE REFERANT AUX ARTICLES 6 A 11 DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

28. M. Le Lourd a présenté les activités du Centre se référant aux articles 6 à 11 du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures (documents RM/2/2, RM/2/2/Add.2 et RM/INF 10). La Réunion a pris acte des actions entreprises et a exprimé le souhait de les voir poursuivies et développées dans les années à venir, notamment en ce qui concerne la communication des informations relatives aux alertes en cas d'accident ou de déversement d'hydrocarbures.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DES OBJECTIFS ET FONCTIONS DU CENTRE A LA LUMIERE DE L'OBJECTIF 3 DE LA RESOLUTION 7 DE LA CONFERENCE DE BARCELONE

29. La Réunion a examiné le rapport du directeur du Centre présentant quatre orientations pouvant être imaginées pour renforcer les moyens dont le Centre pourrait disposer en vue de les mettre à la disposition des Etats riverains qui devraient faire face à une pollution par les hydrocarbures (document RM/3).
30. La Réunion a souligné qu'il était important d'élaborer des plans nationaux et de constituer en conséquence des forces d'intervention nationales, ainsi que de promouvoir d'urgence la coopération bilatérale et multilatérale, de manière à rendre le programme de travail plus efficace et à réduire le coût de sa réalisation (document RM/INF.11).
31. La Réunion a convenu qu'il était prématuré de songer à doter le Centre de moyens propres et que les actions à développer au niveau régional devraient surtout porter sur un renforcement de la coopération bilatérale ou multilatérale entre les Etats riverains. Dans cette perspective, le Centre a un rôle essentiel à jouer en facilitant les contacts entre les pays pour l'échange d'informations opérationnelles et la coopération en cas de pollution accidentelle.
32. La Réunion a convenu qu'il ne serait pas approprié que le Centre détienne également du matériel de lutte contre la pollution qui pourrait être donné par les fabricants qui organisent des démonstrations pour le Centre. Outre les problèmes concernant le statut juridique d'un tel matériel et le principe discutable de l'acceptation de telles offres, une telle initiative du Centre nécessiterait le recours aux services d'un mécanicien pour maintenir ce matériel en bon état de fonctionnement. Ceci n'entrerait pas dans le cadre des fonctions du Centre telles qu'elles ont été agréées au stade actuel.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR DU CENTRE

33. La Réunion a examiné les activités que le Centre devrait mener à bien dans les trois prochaines années, sur la base d'une première ébauche de plan de travail préparée par le directeur du Centre comportant trois hypothèses (document RM/4):

- a) la poursuite des activités actuelles du Centre;
 - b) le développement des priorités déjà recommandées par les pays riverains et le rattrapage des lacunes et des retards actuels;
 - c) l'extension des activités du Centre et le développement de fonctions opérationnelles.
34. La Réunion a reconnu qu'elle n'avait pas compétence pour examiner les incidences financières qu'impliquerait un éventuel développement des activités du Centre. Elle a estimé toutefois que dans un souci de réalisme, elle ne pouvait ignorer cette question. C'est la raison pour laquelle elle s'est attachée à définir des priorités. De même, bien que ne disposant pas d'évaluation du coût des actions nouvelles qui lui ont été proposées, elle s'est efforcée de prendre en compte toute celles qui lui apparaissaient intéressantes et n'entraînaient pas en première analyse des dépenses importantes. Enfin, pour les mêmes raisons, la Réunion n'a pas examiné la troisième hypothèse.
35. Après avoir examiné la première hypothèse présentée par le directeur du Centre, la Réunion a réaffirmé la nécessité de la poursuite des actions d'ores et déjà confiées au Centre. A cet égard, la Réunion a fortement recommandé que soit rapidement pourvu le poste d'expert technique pour lequel une provision figure déjà dans le budget du Centre, et qui, pour des raisons d'échéance, n'a pas été pourvu jusqu'à présent. En outre, certaines délégations ont estimé qu'il était nécessaire de prévoir dans le budget du Centre une provision pour des consultants en cas de situation critique.
36. La Réunion a discuté les activités suggérées par le directeur du Centre telles qu'elles sont résumées dans les Annexes A, B et C du document RM/4 et un résumé des activités approuvées du Centre se trouve à l'Annexe IV.
37. Dans l'hypothèse où il serait possible de dégager des ressources nouvelles, la Réunion a estimé que celles-ci devraient être consacrées au renforcement des actions déjà entreprises par le Centre et au lancement des actions nouvelles considérées comme prioritaires indiquées ci-après:
- a) Publication d'un répertoire régional, à partir d'informations recueillies auprès des Etats riverains;
 - b) Inventaire des moyens de communication;

- c) Etablissement d'un message standard d'alerte et d'une procédure d'alerte au Centre;
 - d) Soutien à l'échange d'experts;
 - e) Soutien à l'envoi d'observateurs sur les lieux d'accidents en cas d'urgence.
38. La Réunion a demandé que le PNUE étudie la possibilité de l'établissement d'une banque de données et d'un système automatique d'information pour couvrir aussi les besoins du Centre dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. A défaut d'une telle solution, des moyens propres au Centre devraient être étudiés.
39. La Réunion a accordé une attention toute particulière aux problèmes posés par les zones extrêmement vulnérables ou particulièrement exposées à la pollution par les hydrocarbures. Elle considère qu'il serait souhaitable que le Centre soit tenu informé des travaux menés par l'OMCI et par le PNUE sur ces questions et qu'il se tienne prêt à en effectuer une synthèse.
40. Le représentant de la CEE a informé la Réunion de l'état actuel des travaux de la Commission relatifs à la lutte contre la pollution des mers par les hydrocarbures ainsi que des initiatives futures envisagées. La Réunion a estimé qu'il serait utile qu'un plus grand développement des relations de travail entre la CEE et le Centre soit envisagé.
41. Le représentant de l'OMCI a fait savoir à la Réunion que le Comité de la protection du milieu marin de l'OMCI (CPMM) a examiné la question du manque d'installations de réception adéquates dans la mer Méditerranée et qu'il a approuvé la suggestion présentée par la délégation tunisienne visant à convoquer une réunion d'experts gouvernementaux des pays de la région pour examiner les incidences techniques et économiques des prescriptions relatives aux installations de réception des "zones spéciales"(*). Le représentant de l'OMCI a suggéré que l'

(*) A ce sujet le représentant du PNUE au CPMM a également déclaré qu'il était convenu que l'on pourrait envisager d'inclure une telle réunion dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée, en prolongeant par exemple l'une des réunions actuellement prévues de deux ou trois jours. Après avoir envisagé la prolongation de plusieurs réunions à cette fin, il avait été finalement décidé en accord avec le PNUE qu'une telle mesure n'était pas possible en raison du caractère spécialisé du problème des installations de réception.

on envisage d'inclure la convocation d'une telle réunion ou d'un tel séminaire dans le programme de travail futur du Centre, dans le cadre des activités de coopération visant à prévenir et réduire la pollution dans la mer Méditerranée. La Réunion a reconnu l'importance de la mise en place d'installations de réception adéquates dans la région. Elle a estimé qu'il pourrait être utile de convoquer une réunion d'experts ou un séminaire pour examiner les problèmes et les solutions relatives aux installations de réception de la Convention MARPOL. Il a été suggéré que la proposition relative à une telle réunion devrait être soumise à la réunion prochaine des Parties contractantes.

42. La Réunion a estimé qu'il serait nécessaire que le Centre soit informé des travaux de l'OMCI sur les données relatives aux accidents de pétroliers en Méditerranée et sur toutes les activités de l'OMCI concernant la mise en place de dispositifs de séparation de trafic.
43. La Réunion a examiné la proposition du directeur du Centre visant à créer un organe pour donner des conseils sur les activités du Centre (document RM/5). A la demande de certaines délégations le directeur du Centre a été prié de présenter des propositions plus précises. La Réunion a finalement recommandé de ne pas prendre d'autres mesures au stade actuel.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RECOMMANDATION A LA REUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

44. Etant donné la nécessité impérieuse pour chaque Etat riverain de la Méditerranée de disposer d'une capacité d'intervention rapide pour lutter contre les déversements massifs et accidentels des hydrocarbures en mer, la Réunion a recommandé que le ROCC mette à la disposition des pays qui le demandent un service consultatif pour les aider à mettre sur pied et à développer des plans nationaux d'urgence.
45. Etant donné l'insuffisance en cadres nationaux constatée dans certaines régions de la Méditerranée, la Réunion a recommandé que le ROCC organise, dans un cadre régional, des cours de formation sur les méthodes, les moyens et les techniques de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.
46. La Réunion a recommandé que l'OMCI établisse, en consultation avec le directeur du Centre et le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, une proposition de budget pour la période 1981, 1982 et 1983, sur la base d'un avant projet établi par le directeur du Centre et compte tenu de la liste révisée des activités figurant à l'Annexe

IV, et des vues exprimées dans le rapport en ce qui concerne les domaines sur lesquels il convient de mettre l'accent, ainsi que des ressources qui devraient être disponibles pour la mise en oeuvre du Plan d'Action, aux fins de soumission à la Réunion financière et à la Réunion intergouvernementale d'évaluation qui se tiendront prochainement.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

ALGERIA ALGERIE	* Mohammed El Hadi BENNADJI Ingénieur Secrétariat d'Etat et à la Mise en Valeur des Terres Ramdane CHELBABI Directeur Ministère de l'Energie Ali KOLAI Ingénieur-Conseil Ministère de l'Intérieur Amer HARKAT Technical Adviser Ministry of High Education and Scientific Research
CYPRUS CHYPRE	* Andreas DEMETROPOULOS Head Department of Fisheries Ministry of Agriculture and Natural Resources
EGYPT EGYPTE	* Mohamed Mahmoud HANAFI Minister Plenipotentiary Egyptian Embassy in Malta
FRANCE FRANCE	* Jean Claude SAINLOS Chargé de Mission Mission Interministérielle de la Mer * Philippe PIOTET Sous-Directeur Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

* Head of Delegation / Chef de la Délégation

GREECE
GRECE

* George LYMBERIDIS
Special Adviser
Ministry of Foreign Affairs

Damianos DOUMANIS
Head of Section
Marine Environment -
Protection Division
Ministry of Merchant Marine

ISRAEL
ISRAEL

* Yuval COHEN
Head
Marine Pollution Section
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior

ITALY
ITALIE

* Adriano SANTACESARIA
First Secretary
Italian Embassy in Malta

Gerarda D'Agostino
General Inspector
Anti Pollution Officer
Ministry of Merchant Marine

Franco MAGI
Expert
Ministero Partecipazioni Statali

LEBANON
LIBAN

* H.H. KOUYOUMJIAN
Head
Marine Research Centre
National Council for Scientific
Research

MALTA
MALTE

* Louis J. SALIBA
Principal Environment Officer
Ministry of Health and
Environment

Mario CACCIOTTOLO
First Secretary
Ministry of Foreign Affairs

J.G. BRIFFA
Commander Maritime Squadron
Task Force
Armed Forces of Malta

MALTA (cont'd)	Carmel VASSALLO Task Force Armed Forces of Malta
MOROCCO MAROC	* Abdellah El HONSALI Administrateur Principal des Affaires Maritimes
TUNISIA TUNISIE	* Abderrahman ENNAFTI Directeur de la Marine Marchande Ministère des Transport et des Communications M. NEFZI Représentant de la Défense Nationale (Officier de Marine) Défense Nationale
TURKEY TURQUIE	* Omer KILIC Head of Ports and Jetties Ministry of Transportation

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT	A. MANOS Co-ordinator Mediterranean Action Plan
INTERGOVERNMENTAL MARITIME CONSULTATIVE ORGANIZATION ORGANISATION INTERGOUVERNE- MENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME	Jon WONHAM Deputy Director/ Marine Pollution Adviser Marine Environment Division David T. EDWARDS Senior Technical Officer Marine Environment Division Alfred GAROFALO Conference Officer Conference Division Fay PEARSON Senior Secretary Marine Environment Division

REPRESENTATIVE FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION
REPRESENTANT D'ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY Maurizio ZAMPETTI
COMMUNAUTE ECONOMIQUE Principal Assistant
EUROPEENNE

REGIONAL OIL COMBATING CENTRE, MALTA.
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEAN, MALTE.

Philippe LE LOURD
Director

Joe CAMILLERI
Deputy Director Administration

Renee LAIVIERA
Information Officer

Michel VUILLOT
Volontaire Service National
Actif (VSNA)
Chargé de Mission

SECRETARIAT
R.O.C.C.

Anna MICALLEF TRIGONA
Bilingual Secretary

Doreen STELLINI
Clerk/Telex Operator

Joanna MESSINA
Clerk/Telex Operator

Ordre du jour adopté par la Réunion

Ouverture de la Réunion

Election du Président, du Vice Président et du Rapporteur

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Examen des activités du Centre se référant:
 - 2.1 Aux objectifs et fonctions annexés à la résolution 7 de la Conférence de Barcelone de février 1976
 - 2.2 Aux articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
3. Examen des objectifs et fonctions du Centre à la lumière de l'objectif 3 de la résolution 7 de la Conférence de Barcelone
4. Programme de travail futur du Centre
5. Recommandations à la Réunion des Parties contractantes
6. Examen et adoption du rapport

Liste des documents de travail

RM/1	Ordre du jour provisoire.
RM/1/1	Note sur l'ordre du jour provisoire.
RM/2/1	Examen des activités du ROCC relatives à la Résolution 7.
RM/2/2	Examen des activités du ROCC relatives au Protocole en cas d'urgence.
RM/3	Evaluation des objectifs et des fonctions du ROCC à la lumière de l'objectif 3 de la Résolution 7 de la Conférence de Barcelone.
RM/4	Programme des travail futur du Centre.
RM/5	Proposition de la création d'un organe de conseil pour guider les travaux du Centre.
RM/6	Rapport.

Liste des documents complémentaires

RM/2/1/Add.1	Inventaire du ROCC des experts en pollution par hydrocarbures des pays riverains de la Méditerranée.
RM/2/1/Add.2	Présentation du questionnaire sur les stocks de matériel existant dans les pays riverains de la Méditerranée.
RM/2/1/Add.3	Répertoire des organismes offrant des services en Méditerranée en cas d'urgence.
RM/2/1/Add.4	Inventaire du ROCC sur les fabricants.
RM/2/1/Add.5	Plans nationaux d'intervention et accords bilatéraux existant en Méditerranée.
RM/2/1/Add.6	Evaluation du risque de pollution accidentelle de la mer Méditerranée par les hydrocarbures.
RM/2/1/Add.7	Questionnaire envoyé par le Centre aux Etats riverains de la Méditerranée pour évaluer le réseau de télécommunication.
RM/2/1/Add.8	"ROCC NEWS"
RM/2/1/Add.9	Programmes de formation pour la Méditerranée.
RM/2/2/Add.1	Accidents et déversements d'hydrocarbures signalés au Centre Régional de 1977 à septembre 1980.

- RM/2/2/Add.2 Provenance des alertes reçues au ROCC - exemple de diffusion d'une alerte par le Centre.
- RM/4/Add.1 Proposition pour la préparation des plans d'urgence dans les zones exposées à un risque de pollution massive par les hydrocarbures.
- RM/4/Add.2 Proposition concernant la préparation et l'organisation d'exercices de simulation d'alerte.
- RM/4/Add.3 Proposition visant à développer le traitement et la diffusion des informations.
- RM/4/Add.4 Proposition d'un système de communication pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer Méditerranée.
- RM/4/Add.5 Examen et première estimation d'une capacité de première intervention au Centre.

Liste des documents d'information

- RM/INF.1 Liste provisoire des documents.
- RM/INF.2 Liste provisoire des participants.
- RM/INF.2/Rév.1 Liste provisoire des participants.
- RM/INF.2/Rév.2 Liste provisoire des participants.
- RM/INF.3 Informations de base sur la création du Centre et les aspects administratifs.
- RM/INF.4 Information de base sur les aspects financiers du Centre.
- RM/INF.5 Opinions et recommandations exprimées par les pays riverains de la Méditerranée sur le Centre aux précédentes réunions d'évaluation intergouvernementales.
- RM/INF.6 Liste des correspondants du ROCC dans les Etats riverains de la Méditerranée.
- RM/INF.7 Situation actuelle de la coopération des Etats riverains de la Méditerranée aux activités du ROCC.
- RM/INF.8 Liste des circulaires diffusées par le Centre aux Etats riverains de la Méditerranée.
- RM/INF.9 Liste des documents publiés par le Centre 1977 - 1980.

RM/INF.10

Etat des ratifications des pays riverains de la Méditerranée:

- 1) du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique.
- 2) des Conventions internationales ayant trait à la pollution des mers par les hydrocarbures.

RM/INF.11

Document de travail soumis par la délégation grecque à propos du Point 3 de l'ordre du jour.

Résumé des activités approuvées du Centre
relatives à la Résolution 7

OBJECTIF OU FONCTION	ACTIVITE
1. Objectifs	1.1 Visites aux pays riverains 1.2 Assistance en cas d'urgence 1.3 Assistance pour l'élaboration de plans d'intervention nationaux 1.4 Soutien à l'élaboration de plans d'intervention multi-latéraux et/ou bilatéraux
2. <u>Fonction A:</u>	
(i) Inventaires	2.1 Compléter et mettre à jour les inventaires 2.1.1 Experts 2.1.2 Moyens de lutte 2.1.3 Stagiaires 2.1.4 Services 2.1.5 Alertes et accidents 2.2 Directives sur l'utilisation des inventaires
(ii) Plans, Méthodes et Techniques	2.3 Compléter et mettre à jour les inventaires 2.3.1 Plans d'urgence 2.3.2 Fabricants 2.4 Documentation technique 2.5 Publication d'un répertoire régional 2.6 Amélioration des méthodes et techniques sur la base de l'expérience de la région
(iii) Zones particulièrement sensibles à la pollution par les hydrocarbures	2.7 Rassemblement de données appropriées et études préliminaires pour l'identification des zones exposées

OBJECTIF
OU FONCTION

ACTIVITE

3. Fonction B:

Préparer et tenir à jour
des plans d'urgence

3.1 Inventaires des plans d'urgence
et moyens de lutte existants

3.2 Réunion en vue de l'élaboration
de plans d'urgence multi-
latéraux

4. Fonction C:

(i) Créer et maintenir un
système de communi-
cations

4.1 Mise à jour de la liste des
correspondants

4.2 Inventaire des moyens de
communications

4.3 Exercices de communications

(ii) Créer et maintenir
un système d'
information

4.4 Présentation améliorée du
"ROCC NEWS"

4.5 Documentation

5. Fonction D:

(i) Coopération technique

5.1 Participation du personnel du
Centre à des réunions techniques,
des exercices de démonstration,
des opérations d'urgence, etc...

5.2 Echange d'experts gouvernementaux

5.3 Visite(s) d'étude des installa-
tions de lutte contre la pollu-
tion dans des pays de la région
possédant un plan d'urgence
développé et au Centre

5.4 Faciliter l'envoi d'experts
gouvernementaux en tant qu'
observateurs sur les lieux d'
une situation d'urgence

5.5 Coopération/correspondance avec:

5.5.1 Industrie pétrolière

5.5.2 Profession maritime

5.5.3 Industrie maritime

5.5.4 Assurances

5.5.5 Milieux scientifiques

5.5.6 Secrétariats d'autres accords
régionaux

5.5.7 systèmes d'alerte existants
(NAVAREA III, Réseau Météo,
Lloyd's)

OBJECTIF OU FONCTION	ACTIVITE
(ii) Formation	5.6 Enquêtes périodiques sur les moyens de formation
	5.7 Bourses pour des cours existants (par exemple: INFOPCOL, Malmö, Laboratoire Warren Spring et cours de plus longue durée, lorsqu'approprié)
	5.8 Conférences données par le personnel du Centre à des cours existants
	5.9 Organisation de cours de formation/ séminaires
	5.10 Etablir une liste des personnes formées
	5.11 Maintenir le contact avec les personnes formées
6. <u>Fonction E:</u> INFOTERRA	
7. <u>Fonction F:</u> Relations avec les organisations internationales	7.1 Maintenir des contacts locaux avec la Plan d'Action pour la Méditerranée
	7.2 Maintenir des contacts avec la CEE
8. <u>Fonction G:</u> Prévention de la pollution	

Résumé des activités approuvées du Centre
(autres que celles relatives à la Résolution 7)

ARTICLE DU PROTOCCLE	ACTIVITE
<u>Article 7:</u> Coordination des moyens de communication	1.1 Encourager les pays riverains à: 1.1.1 Etablir une structure d' alerte nationale 1.1.2 Etablir une veille 24 h sur 24 1.1.3 Participer aux exercices de communication 1.1.4 Etablir avec le Centre les communications par téléphone et telex nécessaires
<u>Article 8:</u> Diffusion des alertes	2.1 Mise au point d'un message d' alerte normalisé 2.2 Préparation et diffusion de documents décrivant les procé- dures agréées d'alerte 2.3 Elaboration de directives pour l'observation des nappes d' hydrocarbures 2.4 Préparation des renseignements sur le trafic d'hydrocarbures de divers types, ainsi que de données sur la production d' hydrocarbures au large dans la mer Méditerranée 2.5 Liste des accidents survenus
<u>Article 10:</u> Assistance en cas d'urgence	4.1 Diffusion de rapports d'accidents 4.2 Prestation d'une assistance technique par l'intermédiaire des services de consultants